



## Sommaire

**ASSOCIATIONS : Val de Viosne Environnement p. 2**

### URBANISME

- Val de Viosne, un entrepôt aux portes du Vexin p. 3
- Gonesse-EuropaCity : contre le trajet du bus p. 4
- Manifestation festive à Aulnay p. 4
- Utilité publique d'un golf ? p. 5
- Chemin de Saint-Prix : garder un espace de biodiversité p. 6

### DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : LA CONTRIBUTION ASSOCIATIVE

- Le temps passe, le constat est le même p. 7
- Courdimanche, la démocratie citoyenne, ça fonctionne  
Points de vue de la maire de Courdimanche p. 8  
et de l'association les Hérissons p. 8 et 9
- Buttes du Parisien - Bois du Luat p. 9
- A16 : les non-dits du CD 95 p. 10
- Lac de Beaumont - Merlon de Mesnil-Aubry  
Parc de Bezons - Passage faune du Tremble p. 11

### TRANSPORT

- Serqueux-Gisors : des échanges à haut niveau p. 12
- BIP : retour vers le passé p. 13

### FORÊT

- Sauver les coteaux boisés de Vauréal p. 14 et 15
- Forêt Ecoeu, un écrin à revaloriser p. 14 et 15

### FAUNE

- Protéger le passage des amphibiens p. 16



À LA MÉMOIRE DE RÉMI FRAISSE,  
MILITANT DE FNE.

# Le prix de la démocratie participative

par Bernard Loup, président de Val-d'Oise Environnement

Mise en débat et en pratique depuis les années 1960, la démocratie participative, plus de cinquante ans après, est encore à la peine dans le Val-d'Oise. Exemples : institué par l'assemblée départementale en 2008, le C3D\* devenu CVDD\* en 2011, composé d'élus et de membres de la société civile, a débattu avec intérêt, mais sans aucun effet concret sur une seule décision de l'assemblée élue. Après le renouvellement du conseil départemental, nous sommes en attente de connaître son avenir. Aura-t-il enfin un quelconque rapport avec les orientations prises par l'assemblée élue ?

Au moment où la fédération de plongée de l'Île-de-France prend possession, pour l'euro symbolique, de la propriété Calcia du lac de Beaumont, qui se souvient que, sans l'intervention, y compris juridique, des associations, ce site remarquable serait une décharge de déchets inertes ? On pourrait aussi citer le prolongement de l'autoroute A16 dans lequel l'assemblée départementale n'a pas fait preuve de souci démocratique (voir articles pages 10 et 11).

Les exemples ne manquent pas de rapport mal assumé de la démocratie représentative et de la démocratie participative qui peut aussi s'appeler « contre-pouvoir » et que certains caricaturent en « contre tout ». Parfois, ces élus sont les premiers à se féliciter de la réalisation du projet alternatif qu'ils n'avaient pas hésité à combattre quelques années auparavant. Preuve de la nécessité de ne pas réduire la démocratie participative au simple accompagnement des décisions des élus.

Pour ne pas vouloir en rester à ce simple accompagnement, Val-d'Oise Environnement en paye le prix par la sanction financière. D'un niveau symbolique de 250 € en 2014 pour une association départementale agréée pour l'environnement, la subvention de fonctionnement 2015 attribuée par le conseil départemental est passée à 0 €.

La trésorerie de VOE ne permet pas d'assurer aux bénévoles le remboursement de leurs frais de téléphone, de matériel informatique ou de déplacement. C'est seulement parce que les bénévoles font don de leurs dépenses à l'association que VOE peut continuer à agir. Pas question de disposer d'un local ni d'heures de secrétariat. Nous osons espérer que tous les élus qui ont voté une telle sanction, eux qui bénéficient de tous les moyens matériels et humains pour exercer leur fonction élective, seront plus attentifs sur leur décision.

\*C3D : conseil départemental du développement durable.

\*CVDD : conseil valdoisien du développement durable.

# Val de Viosne environnement



RACCORD'S IDF

VAL DE VIOSNE ENVIRONNEMENT a été créé le 5 mai 2015 contre le projet d'implantation d'un entrepôt à vocation logistique, classé Seveso seuil bas, sur la ZAC de la Chaussée, à Puiseux-Pontoise. Cet équipement, susceptible de générer d'importantes nuisances, est situé à proximité immédiate du PNR du Vexin français, d'un marais protégé, d'habitations et de groupes scolaires.

L'association a également intégré dans ses statuts, comme objet de son action, la préservation et l'amélioration du cadre de vie dans les communes alentour, la diversité de la faune et de la flore, la qualité des paysages et des sites, celle de l'eau, de l'air, des sols, la prévention et la réduction des nuisances sonores ou lumineuses, des vibrations, la maîtrise et le contrôle de l'urbanisme et de la qualité architecturale, les conditions de circulation et de stationnement, les transports collectifs.

En octobre 2015, l'association comptait 160 adhérents. Elle est en réseau avec la Coordination des sites Seveso et Adir Sénart. Les Hérissons de Courdimanche sont à la fois adhérent et partenaire. VVE est rattaché au collectif départemental VOE.



Présidente : Claire Soubeyran  
26, rue de la République  
95650 Boissy-L'Aillierie  
val.de.viosne.environnement@gmail.com  
val-de-viosne-env.e-monsite.com

## AGORA 95

Bulletin de liaison de Val-d'Oise Environnement  
Association loi 1901  
déclarée sous le n° 2/04912 le 27 juillet 1992  
Contact : Bernard Loup, président de VOE  
19, allée du Lac 95330 Domont  
Tél. : 01 39 35 00 50  
contact@valdoise-environnement.fr  
www.valdoise-environnement.fr (en reconstruction)

Directeur de la publication : Bernard Loup  
Coordinatrice : Dominique Védry  
ISSN 1252-0365 Imp. Stip - Domont



Val-d'Oise Environnement  
est membre de FNE Ile-de-France



RACCORD'S IDF

CAMPAGNE ET ENVIRONNEMENTIER

LE PARISIEN

RACCORD'S IDF

CPTG



STANDS ASSOCIATIFS, DÉBATS, CHANSON ET FRESQUE HUMAINE, LE 27 JUIN 2015, À AULNAY (93) POUR DÉFENDRE LE TRIANGLE DE GONESSE (LIRE P. 4)



LE CPTG ET VOE ÉTAIENT PRÉSENTS AUX CÔTÉS DE LA COSTIF ET DE TERRE DE LIENS À ALTERNATIBA PARIS PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, LES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2015.



SOUTIEN DES ACTIONS DE VAL DE VIOSNE ENVIRONNEMENT (LIRE P. 3). ICI, LE 29 SEPTEMBRE 2015, AU CONSEIL D'AGGLO, À CERGY.



MANIFESTATIONS POUR PROTÉGER CONTRE L'OUVERTURE DES TRAVAUX DU BHNS LE 10 OCTOBRE 2015, À GONESSE (LIRE P. 4)...



... ET À LA SÉANCE DU CD DU VAL-D'OISE LE 16 OCTOBRE 2015.

LA PHOTO DE COUVERTURE : UNE MARE SITUÉE DANS LA VALLÉE VERTE, OÙ LA CA ROISSY-PORTE DE FRANCE VEUT CRÉER UN GOLF (LIRE P. 5).

# Aux portes du PNR du Vexin, un centre de logistique tout-camion sans alternative fret ou fluvial



J. CARRERA

HÔTEL D'AGGLO,  
LE 19 JUIN 2015.

**UN PROJET** d'entrepôt logistique Seveso seuil bas, porté par la communauté d'agglomération et la société Panhard Développement, est prévu sur la ZAC<sup>1</sup> Puiseux-Pontoise.

Un site gigantesque (sept terrains de football sur onze mètres de haut) engendrant 1 180 mouvements de camions et voitures par jour, soit un mouvement toutes les 44 secondes aux heures de circulation, sortie 12 de l'A15, déjà fortement saturée.

Cette implantation suscite une opposition croissante de la part de nombreux riverains, associations et de certains élus. Une première réunion publique, organisée à Boissy-L'Aillier le 16 avril 2015, a réuni 200 personnes environ. L'association Val de Viosne Environnement, soutenue par VOE<sup>2</sup>, a été créée pour réfléchir et organiser les actions à entreprendre contre ce projet.

## Contexte et objectif critiquables

Au **regard de l'environnement**, ce projet se situe aux portes du PNR<sup>3</sup> du Vexin français, lieu théorique de jonction harmonieuse entre Ville Nouvelle et parc naturel (charte et convention « Ville Porte »).

En **termes de développement**, ce centre de logistique est en complète opposition avec les axes de développement durable définis dans les engagements de l'agglomération (cf. Plan Climat Énergie Territorial-Agenda 21 de la CACP<sup>4</sup>) et les engagements du Grenelle de l'environnement en matière de lutte contre la pollution et pour la préservation de la qualité de la vie.

En **termes de choix d'implantation**, pour ce type d'activité, l'intermodalité est un objectif ; or ce projet retient un emplacement qui ne pourra jamais être relié

aux voies fluviales et ferroviaires, nettement plus écologiques et à fort potentiel dans notre département.

En **termes de développement économique**, présenté comme porteur, il apparaît, dans sa présentation officielle, que le ratio création emplois/surface d'activité est majoré de 30 à 50 %, comparé à d'autres entrepôts logistiques étudiés. Il apparaît même que les créations nettes d'emplois seraient minimales, puisqu'il s'agirait d'un déplacement d'activité et d'une concentration. Il est fort à craindre qu'en Île-de-France le solde soit négatif.

## Grand silence de l'Agglo<sup>4</sup>

VVE<sup>5</sup> n'a toujours pas été reçu par le président de l'Agglo, Dominique Lefebvre, en dépit de ses multiples demandes. Force est de constater qu'il y a mépris de la société civile.

Mais l'association a rencontré Panhard, constructeur de l'entrepôt, et en a rapporté une information importante : Panhard va vendre et non louer à l'exploitant.

D'où les questions que pose VVE depuis le début :

- Ⓢ Qui est responsable ?
- Ⓢ Que va-t-on stocker ?
- Ⓢ Quelles garanties pour l'environnement ?
- Ⓢ Comment maîtrise-t-on les risques sur le long terme ?

Et la conclusion de l'association devant ces questions sans réponse : un mauvais projet au mauvais endroit.

VAL DE VIOSNE ENVIRONNEMENT ■■■

## LES ACTIONS ENTREPRISES

### COMMUNICATION

- Ⓢ Pétitions\*, réunions publiques, tracts.
- Ⓢ Communication avec les élus.

### JURIDIQUE

- Ⓢ VOE en accord avec VVE a déposé un recours contre le permis de construire, accordé par la mairie de Puiseux-Pontoise. Jugement en attente.
- Ⓢ VVE réactualise et affine son argumentaire pour l'avocat dans la perspective d'un recours contre l'autorisation d'exploiter, accordée par le préfet le 31 juillet 2015. VVE en accord avec VOE dépose d'un an pour la contester.
- Ⓢ VVE est vigilant quant au démarrage des travaux par la société Panhard. VOE en accord avec VVE déposerait alors un recours en référé auprès du tribunal administratif qui a quinze jours pour statuer.



1. ZAC : ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ.

2. VOE : VAL-D'OISE ENVIRONNEMENT.

3. PNR : PARC NATUREL RÉGIONAL.

4. CACP : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE.

5. VVE : VAL DE VIOSNE ENVIRONNEMENT.

\* À ce jour, 1 279 signatures dont 868 recueillies en ligne sur [change.org](http://change.org) et 411 sur papier.

Lire également  
- Agora 32 - avril 2015  
- Liaison 167 - juillet-août 2015



# Les anti-EuropaCity disent non au tracé du superbuis en plein champ



**DES CHAMPS**, pas Auchan ». « Non au tracé à travers champs ». Pancartes et banderoles à la main, une centaine de personnes s'est réunie à la patte-d'oie de Gonesse, le samedi 11 octobre à l'appel du CPTG<sup>1</sup> pour protester contre le tracé du BHNS<sup>2</sup> choisi par le CD<sup>3</sup> du Val-d'Oise.

Ce qui pose problème dans l'itinéraire de cette ligne de 10 km qui doit relier la gare de Villiers-le-Bel-Gonesse-Arnouville à la gare RER B du parc des expositions de Villepinte (Seine-Saint-Denis), c'est le tronçon situé sur le triangle de Gonesse qui passe au milieu des terres agricoles. Pour le CPTG et VOE, « un tracé alternatif était possible ».

Ce rassemblement a permis aux militants, représentants d'associations, élus politiques, simples citoyens de réaffirmer leur opposition au projet EuropaCity prévu sur le triangle, gigantesque centre commercial et de loisirs, porté par Immochan, filiale immobilière d'Auchan. « Ce tracé, c'est la première brique d'EuropaCity », soupirait un manifestant. **CLAUDE LOUP, CPTG** ■■■

## AULNAY-SOUS-BOIS : manifestation fin juin contre EuropaCity

1. CPTG : COLLECTIF POUR LE TRIANGLE DE GONESSE.

2. BHNS : BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE.

3. CD : CONSEIL DÉPARTEMENTAL, ANCIEN, CONSEIL GÉNÉRAL.



**LE SUCCÈS** de l'action du 27 juin 2015 conforte le CPTG<sup>1</sup> dans la poursuite de sa lutte pour la préservation des terres agricoles et du commerce de proximité du triangle de Gonesse. Sous un beau soleil, environ 200 personnes se sont regroupées dans le parc Robert-Ballanger à Aulnay-sous-Bois (93) pour débattre et discuter avec les associations présentes.

Ont été abordées les thématiques sur l'emploi (miroir aux alouettes), le commerce de proximité (de plus en plus menacé par la concurrence des centres commerciaux transformant nos villes en villes dortoirs), les terres agricoles (l'Île-de-France n'a que quelques jours d'autonomie alimentaire), les transports et bien d'autres sujets dont Hacene Belmesous a été le fil rouge comme auteur de nombreux ouvrages sur les questions urbaines.

À partir des enseignements tirés de l'implantation d'Euro-Disney en Île-de-France, il a introduit le débat sur le projet EuropaCity, son prétendu concurrent. Étaient présents de nombreux élus dont le maire d'Aulnay-sous-Bois, des maires adjoints de Tremblay-en-France, Stains, Sevran ou Blanc-Mesnil, des conseillers départementaux du 93, des élus de l'opposition municipale de Gonesse et des conseillers régionaux du 95 et du 93. Ils ont réaffirmé leur opposition à EuropaCity. Cela permet de constater que ladite unanimité autour de ce projet est loin d'être réelle.

Le 27 juin a été une bonne introduction pour la prochaine phase importante : le triangle de Gonesse sera immanquablement l'un des sujets des élections régionales puisqu'il est bel et bien de dimension régionale et même nationale. L'étape suivante sera le débat public, période décisive pour mettre un terme aux illusions entretenues depuis l'annonce du projet.

**FLORENCE GODHINO** ■■■  
CPTG

[www.cptg.fr](http://www.cptg.fr)  
Photos, commentaires et clip de la fresque humaine organisée par René Bourgoird, président d'Aulnay Environnement, et la belle chanson créée et interprétée par Dominique Loquais et ses musiciens : la « Java de Gonesse ».

# Comment peut-on déclarer un golf d'utilité publique ?

**PROTÉGÉ** par des documents d'urbanisme intercommunaux et régionaux (Scot<sup>1</sup> et Prif<sup>2</sup>), le vallon de la Vallée verte – où la mairie de Roissy et la communauté d'agglomérations Roissy-Porte de France prévoient d'implanter un golf sur 90 ha –, est un symbole de la bonne cohabitation entre l'activité agricole et les activités douces des habitants, avec des continuités écologiques, une diversité faune et flore intéressante en proximité de zones très urbanisées.

## Urgence d'un quatrième golf ? Utilité publique ?

Y a-t-il un tel besoin d'espaces de loisirs de plein air sur ce secteur ? L'offre pour la pratique du golf semble largement suffisante avec trois golfs comportant un équipement hôtelier dans les 20 kilomètres environnants : deux neuf-trous (Gonesse, Bellefontaine) et un dix-huit-trous (Luzarches). Or c'est un projet pour lequel les communes vont s'endetter : d'abord estimé à 21 millions d'euros, l'investissement officiel a brutalement bondi à 32 millions d'euros hors taxes nécessitant un endettement sur quarante ans... Et qui semblait d'une telle nécessité qu'elle a fait demander au préfet de déclarer le projet d'utilité publique ! Quelle est cette utilité publique ? Plusieurs communes de l'agglomération ont des difficultés sociales (Fosses, Goussainville...) Est-ce un investissement qui apparaît prioritaire à ces communes ?

Le bon sens ne peut entendre ces arguments. Il faut chercher ailleurs. Ailleurs serait-il de faire une bonne opération financière ? D'être à la hauteur de la ville monde qu'on veut faire de Paris, quand Roissy en est la porte d'accueil pour les touristes par avion ?

## On dit « urgence climatique » on fait « urgence béton »

C'est d'autant plus paradoxal que va se tenir dans ce secteur la COP 21 : grande manifestation mondiale pour alerter une fois de plus sur le réchauffement climatique. Quelle est la raison de ce problème du climat : notre utilisation outrancière des ressources carbonées. Quelles en sont les conséquences dramatiques : sécheresse et inondation dues à l'artificialisation des sols, à l'urbanisation, au pompage des nappes phréatiques, etc. Et ce sera pire ailleurs !

Ce qui est également paradoxal, c'est qu'on nous vante les mérites du « produire local », et ici on va encore prendre des terres agricoles alors que l'Île-de-France n'a pas plus que quelques jours d'autonomie alimentaire...

Alors pourquoi continuer à foncer tête baissée dans le mur ? Bien sûr, un golf reste un espace vert, mais il est très consommateur d'eau, d'intrants et surtout réservé à une minorité, loin de l'usage actuel qui est



RACCORD'S IDF

ROSELIÈRE.

au service de la population environnante. Il exige voiries, parkings et souvent est un appel d'air pour créer de l'hôtellerie, de la restauration, etc.

La chambre d'agriculture a décidé d'attaquer cette utilité publique et VOE et FNE IDF<sup>3</sup> se sont portés en action volontaire à ses côtés. Tous ont été déboutés par la cour d'appel de Versailles. Quels arguments ont été trouvés pour justifier de l'utilité publique ? Quant à l'insuffisance de l'étude d'impact que les associations avaient dénoncé, il n'en a pas été tenu compte... Aussi, VOE et FNE-ÎDF ont décidé de poursuivre en Conseil d'État cette action juridique et pour mener cette procédure de faire un appel à don que vous trouverez sur le site du CPTG<sup>4</sup>.

Les associations regrettent de devoir mener, alors qu'elles n'en ont pas les moyens, ces actions juridiques qui sont la conséquence d'une absence de vraie élaboration des projets de territoire avec les populations. Si elles avaient été consultées en amont, quelle réalisation d'utilité publique aurait été choisie par ces populations ?

VOE ■■■



[www.voe95.fr/cptg](http://www.voe95.fr/cptg)  
**Ces dons sont déductibles des impôts voir les conditions sur le site.**

1. SCOT : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE.
2. PRIF : PERIMETRE REGIONAL D'INTERVENTION FONCIERE.
3. FNE ÎDF : FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ÎLE-DE-FRANCE.
4. CPTG : COLLECTIF POUR LE TRIANGLE DE GONESSE.



## SAINT-OUEN-L'AUMÔNE : l'association du Chemin de Saint-Prix veut son espace de vie

La ville de Saint-Ouen-l'Aumône a choisi de construire un foyer logement de quatre étages en face d'un lotissement pavillonnaire, proche de l'abbaye de Maubuisson et d'un espace de biodiversité. Émoi des résidents auxquels on avait, au départ, affirmé que cet espace serait dédié à un parc de jeux pour les enfants.

\* Il est curieux de noter qu'Alain Richard, sénateur, qui a présidé la commission spécialisée du Conseil national de transition écologique\*\*, – mise en place par Ségolène Royale, à la suite de la mort de Rémi Fraisse sur le site de Sivens, afin de favoriser la démocratie participative – a bien du mal à mettre en pratique cet échange démocratique dans sa propre commune... D'après le Parisien du 20 mai 2015, « Alain Richard aurait parlé de "projet" alors que le permis de construire était affiché sur le terrain dix jours plus tard. Les contestataires ne l'ont pas digéré. »

VOE ■ ■ ■

\*\*Ce rapport est disponible sur le site [www.developpement-durable.gouv.fr/Democratie-environnementale.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Democratie-environnementale.html)



LA RUE CLAUDE-CHAPPE.

L'ASSOCIATION de riverains Le chemin de Saint-Prix s'est constituée, à la suite de l'octroi d'un permis de construire par le préfet du Val-d'Oise, le 23 avril 2015, rue Claude-Chappe, à Saint-Ouen-l'Aumône, pour un foyer Adoma de 86 logements. L'association regroupe des résidents du clos Saint-Prix, lotissement faisant directement face au projet, mais également des habitants des quartiers de Liesse, des Bourseaux et du lycée Edmond-Rostand de Saint-Ouen-l'Aumône. Tous se sentent concernés par cette construction, qui doit mesurer 13 mètres de haut (R + 3), estiment que cela va nuire gravement à l'environnement et à la préservation du cadre de vie de leurs lieux de résidence.

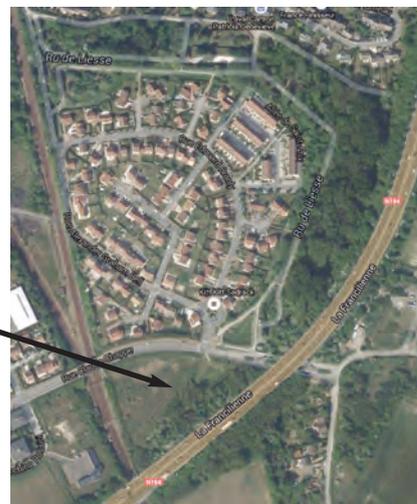
Une pétition de plus de trente pages a circulé regroupant les signatures des habitants des quartiers avoisinants. Malgré cela et trois réunions houleuses à la mairie, Alain Richard\*, maire de Saint-Ouen-l'Aumône, a décidé de façon unilatérale et arbitraire de mettre en place ce projet de construction de résidence sociale des plus controversés.

### Un cadre respectueux de l'environnement

Ce projet ne s'inscrit pas dans le cadre du lotissement, avec les richesses qui l'entourent.

Le lieu choisi par Alain Richard, pour la construction d'un troisième foyer Adoma dans la commune, est, à ce jour, un espace de verdure respectueux de la nature. L'abbaye Notre-Dame-la-Royale, fondée au XVIII<sup>e</sup> siècle, édifice historique d'une beauté et d'une richesse qu'il est primordial de préserver, se situe aux portes du clos Saint-Prix. Une coulée verte, des mares pédagogiques et les étangs de Maubuisson favorisent la biodiversité et respectent la tranquillité des animaux et la fragilité des végétaux. Ces lieux sont propices aux balades familiales et à l'observation de la faune et la flore locales protégées.

Lors de la conception du lotissement par les urbanistes, les contraintes définies dans le cahier des charges des différentes maisons du clos Saint-Prix,



IMAGES EXTRAITES DE GOOGLE MAP

ont été extrêmement strictes, de par son emplacement privilégié (briques apparentes, couleurs spécifiques des volets, arbres fruitiers dans nos jardins).

### Perte d'équipements sociaux

De plus, ce projet prend place dans un espace qui était à l'origine destiné à accueillir un parc aménagé pour une aire de jeux pour enfants et un local collectif résidentiel (LCR). Ce dernier devait profiter à l'ensemble des riverains et a été financé par l'achat du terrain des espaces verts. Le local devait, par ailleurs, se trouver au centre du lotissement, mais c'est le maire, qui a décidé de le déplacer sur l'emplacement, où doit être construit, aujourd'hui, le bâtiment Adoma.

### Un déni de démocratie, aucune concertation en amont

Le problème est que, pour un projet de cette importance, les autorités compétentes n'ont pas informé les riverains en amont.

L'association a entamé sans tarder différentes démarches administratives afin que ce projet soit reconsidéré. Un recours gracieux a été adressé au préfet, une intervention spéciale a été demandée auprès du ministre de l'Environnement et des articles de journaux sont parus dans la presse du Val-d'Oise. L'association, accompagnée d'un avocat spécialisé en urbanisme, a donc pris la décision de porter cette affaire devant les juges du contentieux, qui trancheront.

Il est urgent de dénoncer l'urbanisme exacerbé pratiqué dans la commune et le manque de considération des espaces verts publics protégés. Il est regrettable que les règles d'un urbanisme harmonieux n'aient pas été retenues au bénéfice d'un projet destructeur du patrimoine écologique.

ASSOCIATION DU CHEMIN DE SAINT-PRIX ■ ■ ■

## Environnement et passe, mais le constat

## écologie : le temps reste le même !

espaces  
naturels

**SANS PASSION**, sans conviction, sans générosité, sans abnégation, rien n'est possible pour les associations dont la vocation première se fonde sur la préservation de l'environnement sur le long terme. Ce constat s'appuie sur un engagement de plus de trente ans en faveur de la biodiversité et des paysages franciliens et picards.

Cet agrégat « biodiversité et paysage » a fait éruption dans notre intellect humain récemment et il demeure marginal aux yeux de nos contemporains comparé à l'économie et au social.

■ **Dans la décennie 1980**, évoquer les continuités écologiques et la nécessité de les préserver dans le cadre, entre autres, de la création d'infrastructures linéaires de grande largeur relevait tout bonnement d'une orthodoxie verte. Trente ans après, il est de bon ton de parler de la déclinaison de la fameuse TVB<sup>1</sup> avec, en corollaire, des mesures de rattrapage écologique pour s'inscrire dans le SRCE<sup>2</sup> et les lois issues du Grenelle de l'environnement. Mais qui dit rattrapage dit coût et, surtout, impact écologique irréversible sur la biodiversité entre la création de l'ouvrage et sa mise aux normes écologiques.

■ **Dans les décennies 1970 et 1980**, parler de préservation non d'un territoire, mais d'une zone biogéographique cohérente disposant des mêmes attraits et enjeux sociaux, économiques et environnementaux était incongru et farfelu. Or plus de quarante ans après leur création (1967), les PNR<sup>3</sup> ont atteint, en 2015, le nombre symbolique de cinquante en France couvrant plus de 15 % du territoire métropolitain (26 % de forêts et 40 % de surfaces agricoles).

■ **Dans les décennies 1970, 1980 et 1990**, se balader avec des jumelles et un carnet d'observation pour y noter les effectifs, la localisation et la date des contacts avec les éléments constitutifs de la biodiversité relevait du voyeurisme et de la paranoïa, car tout allait bien à l'époque. Près de cinquante ans après, il est de bon ton de procéder à des relevés d'espèces de toute nature et en tout lieu sous l'égide de grandes institutions comme le MNHN<sup>4</sup>, les collectivités locales...

■ **Dans les décennies 1980 et 1990**, s'insurger contre :  
→ la qualité des matériaux mis en décharge en vue du remblaiement de carrières,  
→ les défrichements et broyage d'éléments fixes du paysage,  
→ les rejets illégaux d'intrants et aux autres substances dans les milieux naturels...

vous valait parfois votre éviction ou du moins l'omission de votre reconduction dans une commission départementale décisionnaire, soit des menaces parfois suivies de voie de fait, mais, en tout état de cause,

des quolibets du type « *c'est un emmer..., c'est un écolo* » fusaient. Trente ans après, ces us et coutumes existent toujours, mais sont plus timorés ou peut-être tout simplement plus sournois et hypocrites !

Malgré tout, VOE et toutes les autres associations environnementalistes ont permis dans le secteur des trois massifs domaniaux du Val-d'Oise aux côtés de certaines administrations et de quelques dirigeants politiques d'obtenir des avancées significatives :

■ **De la décennie 1980 à aujourd'hui** : engagement de travaux de rattrapage et de compensation des continuités écologiques : Francilienne, RN 1, A16, LGV Roissy Picardie.

■ **De la décennie 1980 à aujourd'hui** : établissement d'inventaires divers et, en particulier, faunistiques qui ont permis de développer un programme de restauration des mares forestières domaniales et de contribuer à la création de la RNR<sup>5</sup> du marais de Stors.

■ **Durant les décennies 1980 et 1990** : limitation de l'impact du remblaiement des zones sous-minées en périphérie de l'immense réserve de gypse située sous le massif de Montmorency.

■ **Durant les décennies 1980, 1990 et 2000** : mise en évidence de la qualité des paysages et de la nécessité de les protéger au travers d'une mesure de sauvegarde forte, à savoir le classement du site au titre de la loi sur les paysages de 1930 et de l'adoption d'une charte environnementale. Cette charte a mis en exergue la richesse des milieux et la nécessité de régler le problème de l'assainissement des villages isolés. Elle a aussi permis de consigner des fonds importants en provenance de la Région et du département pour mettre en œuvre les préconisations de ce document de planification territoriale.

■ **Durant la décennie 2010** : extension du périmètre du PNR Oise-Pays de France jusqu'aux franges nord du massif forestier de Montmorency renforçant la protection du plus grand continuum forestier fonctionnel du Bassin parisien, de Paris aux Ardennes, et permettant la jonction des deux PNR du Val-d'Oise qui, à eux deux, couvrent la quasi-totalité de la zone rurale du département (situation inédite en Île-de-France).

Bref, il faut rester fidèle et constant dans ses engagements, sans pour autant se murer dans le dogmatisme et le manichéisme, mais, à l'évidence, s'engager est un sacerdoce qui va au-delà de sa personne, de sa vie, c'est pour l'avenir et les générations futures avec parfois des échecs et parfois de belles réussites tant humaines que matérielles.

JEAN-LUC BARRAILLER\* ■ ■ ■

*\*Jean-Luc Barrailler est l'auteur d'un ouvrage sur le marais de Stors édité par l'AEV et VOE, d'une brochure sur une « Bonne Gestion de la forêt », de nombreux articles sur la chasse dans les revues spécialisées. Amoureux de la nature, c'est aussi un ornithologue passionné...*

RACORD'S IDF



MARAIS DE STORS

Quelques dates à rappeler  
• 1974, candidature de René Dumont à l'élection présidentielle.

• 1976, promulgation de la loi sur la protection de la nature.

• 13 juillet 1992, discours de François Mitterrand au I<sup>er</sup> sommet de la Terre à Rio, avec l'introduction du concept de développement durable.

• 2 septembre 2002, discours de Jacques Chirac au IV<sup>e</sup> sommet de la Terre à Johannesburg : « *Notre maison brûle et nous regardons ailleurs.* »

• 1<sup>er</sup> mars 2005, promulgation de la charte de l'environnement valant loi constitutionnelle.

• Décembre 2015, COP 21.

1. TVB : TRAME VERTE ET BLEUE.

2. SRCE : SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE.

3. PNR : PARC NATUREL REGIONAL.

4. MNHN : MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE.

5. RNR : RESERVE NATURELLE REGIONALE.



transport  
ferré

COURDIMANCHE

## Une référence en matière d'implication citoyenne

*L'action menée conjointement par la ville de Courdimanche et l'association Les Hérissons de Courdimanche est emblématique de ce qu'une participation citoyenne et démocratique peut apporter comme solution aux aménagements urbains, et impliquer réellement les citoyens dans le quotidien de leur ville. Le maire n'est plus un élu hors d'atteinte des citoyens pendant la durée de son mandat. Il travaille intelligemment avec les habitants sur leurs préoccupations qui sont aussi complexes pour eux que pour les élus : améliorer le fonctionnement du RER A était tout aussi important pour les Courdimanchois que de préserver un environnement d'écopâturage à leur pas de porte. Si la démocratie participative est longue et compliquée parfois, les Courdimanchois, leur association et leurs élus ont fait la preuve que ce pouvait être une utopie d'aujourd'hui.*

VOE ■ ■ ■

1. RFF : RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE.

2. STIF : SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ÎLE-DE-FRANCE.

**LE PROJET** des voies de garage du RER A de Cergy-le-Haut a été l'objet d'une concertation publique innovante. Fidèle à ses méthodes de dialogue, Elvira Jaouën, maire de Courdimanche, a privilégié l'écoute et la mobilisation de l'intelligence collective à chaque étape de la concertation. Le résultat a porté ses fruits, le projet a évolué de manière significative.

*« Lorsque l'association des Hérissons a interpellé la Ville, en fin d'année 2013, j'ai tout de suite alerté les services compétents pour faire la lumière sur le sujet, précise Elvira Jaouën. En toute transparence, je me suis adressée aux habitants dans les journaux municipaux et au travers de lettres du maire.*

*« Dès le départ, j'ai travaillé aux côtés de l'association. Ensemble, nous avons rassemblé les informations avec pour seul objectif : défendre les intérêts des riverains directement impactés par le projet et ceux de la Ville. En affichant clairement ma position de m'opposer à tout projet qui viendrait nuire à la qualité de vie des concitoyens et afin d'améliorer réellement le service sur la ligne du RER A, j'ai souhaité, tout de suite, être accompagnée par un cabinet d'ingénierie pour faire une contre-expertise du projet proposé tout au long de la concertation. Dès les premières réunions, il a été clairement mis en évidence que le projet initialement envisagé par RFF<sup>1</sup> comportait des incohérences.*

*« À l'aide de la contre-expertise du cabinet missionné par la Ville et de la contribution des citoyens experts, la Ville a construit et présenté des solutions plus crédibles, tant en termes de coûts que de fonctionnalités. Une solution plus consensuelle a alors été présentée par les porteurs du projet au terme d'une concertation qui a duré plus de dix mois. Ce consensus va permettre d'éviter le risque de voir ressurgir dans les prochaines années un projet surdimensionné et inadapté.*

*« Aujourd'hui, je reste attentive et mobilisée aux côtés des associations dans la mise en œuvre du projet. Je continuerai à rester vigilante, comme je m'y suis toujours engagée, et comme je l'ai toujours fait dans l'intérêt de la Ville de Courdimanche. Cette concertation singulière reste aujourd'hui exemplaire, elle est même devenue une référence en matière de gestion de projet au sein de la SNCF. Elle a démontré l'importance de la parole et de l'implication du citoyen dans la décision publique. »*

**ELVIRA JAOÛËN,** ■ ■ ■  
MAIRE DE COURDIMANCHE

agora 30 - avril 14  
agora 31 - nov. 14

COURDIMANCHE

## Un exemple de dé

**ADOPTÉ** par le Stif<sup>2</sup>, le 6 juin 2012, le schéma directeur du RER A a identifié trente projets d'opérations pour un coût total d'infrastructures de 630 M€. L'un des projets a concerné la petite ville de Courdimanche. Il a suscité une forte mobilisation des habitants qui se sont structurés et organisés autour de l'association les Hérissons de Courdimanche.

Sur fond de concertation légale, le cas de Courdimanche illustre la difficulté à faire coexister les différentes facettes de l'intérêt général : investissements dans les transports collectifs, préservation du cadre de vie des habitants et conservation des espaces naturels ouverts.

En entrée de concertation, SNCF Réseau (ex-RFF) prévoyait la création, en tranchée ouverte sur plus de 550 mètres, de dix à vingt positions de garage, d'une machine à laver l'extérieur des trains et d'un atelier de maintenance, le tout, sur un terrain de prime abord inadapté à une telle implantation. Ce paisible terrain, situé en pleine zone résidentielle, est mis à la disposition des promeneurs et des enfants qui viennent y jouer. Il est aussi utilisé à des fins d'écopâturage de moutons par la ferme pédagogique d'Ecancourt. Il a clairement trouvé sa place au sein du tissu urbain, à telle enseigne que la destination « verte » du terrain est inscrite, depuis 2011, dans les documents d'urbanisme de l'agglomération de Cergy-Pontoise, au titre « d'espace naturel à protéger » et « d'espace ouvert à préserver ».

Il était donc prévisible que les habitants réagissent négativement à la perspective de sacrifier leur cadre de vie et leur environnement sur l'autel du RER A, dont ils pâtissent pourtant des dysfonctionnements comme tous les autres usagers de la ligne.

L'association les Hérissons de Courdimanche à travers force tractages, manifestations et actions de terrains a réussi à faire partager à la Mairie la nécessité de ce combat, ce qui n'était pas évident au début : en sub-



LES HÉRISSENS

## mocratie participative



stance, être contre ce projet pouvait être perçu comme être contre l'amélioration du RER A.

Chose moins prévisible, les Hérissons de Courdimanche et la Mairie, aidés par un cabinet d'ingénierie (Rail Concept), financé par cette dernière, ont réussi à transformer la concertation légale prévue au Code de l'urbanisme en un impitoyable banc d'essai du bien-fondé du projet imaginé par la SNCF. La démonstration a été apportée que le projet n'aurait qu'un impact très limité sur la performance de la ligne, délégitimant ainsi toute atteinte extrême à l'environnement et à des coûts excessifs.

Les propositions alternatives de l'association, reprises et relayées par le cabinet d'ingénierie, ont permis de dégager des solutions moins chères et beaucoup moins impactantes.

À l'issue de la concertation, SNCF Réseau a retenu une alternative ne débordant que de 40 mètres de l'emprise actuelle, avec une couverture végétalisée sur la zone de stockage des RER, tout en apportant dix positions de stockage à l'exploitant, et tout cela, pour des coûts très inférieurs au projet initial !

À ce stade, nous pouvons dire que l'action des habitants de Courdimanche aura permis d'atteindre un équilibre démocratique entre préservation de notre environnement naturel et opérations d'infrastructures, le tout dans un souci d'optimisation des ressources publiques.

La démonstration est faite que des citoyens impliqués et mobilisés peuvent éclairer la décision dans un cadre légal en apportant la contradiction à des acteurs publics.



LES HÉRISSEONS DE COURDIMANCHE ■ ■ ■

[www.herissons.fr](http://www.herissons.fr)

[www.youtube.com/user/HerissonsTV](http://www.youtube.com/user/HerissonsTV)

## Pas de multiplex sur les buttes du Parisis

espaces naturels



CAROLIE ESCOFFIER

EN AVRIL 2012, on apprend que, dans la zone des Monts frais, à Franconville, sont prévus un multiplexe cinématographique de 12 salles, un hôtel et divers aménagements. La Cdac<sup>1</sup> a rendu un avis défavorable sur le projet de cinéma. La ville a fait appel. Le 14 juin 2012, VOE défend devant la Cnac<sup>2</sup> le maintien et la nécessaire protection de ces espaces naturels. Des associations culturelles de cinéma défendent le principe qu'il existe déjà un cinéma 3 salles en centre-ville. La Cnac tranche : il n'y aura pas de multiplex sur ce lieu. Mais, la ville maintient, par ailleurs, ses projets d'urbanisation hôtelière et autres.

VOE ■ ■ ■

## Ni de centre commercial dans le bois du Luat



DR

LE BOIS DU LUAT, à Eaubonne, doit son intégrité à l'action conjointe des riverains, des associations (VOE et Amis de la Terre 95) et des commerçants. Son maintien en tant qu'espace naturel ne fait plus d'objection aujourd'hui. Aucun projet spécifique d'aménagement et d'entretien n'est prévu précisément, mais il fait partie des zones recensées par la ville d'Eaubonne à maintenir en continuité des vergers de Saint-Prix et du massif forestier de Montmorency, au nord, et des buttes du Parisis au sud. L'action des citoyens et associations a été déterminante dans la décision de la Cnac<sup>1</sup> de prendre en considération l'argumentaire opposé, quand bien même le dernier projet a été fortement « verdi » pour séduire. Pour tous, l'espace de respiration que représentait ce bois est apparu plus fondamental qu'un centre commercial. VOE ■ ■ ■

1. Cdac : COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL.

2. Cnac : COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL.

agora 26 avril 12  
agora 27 déc. 12

1. Cnac : COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL.

agora 24 - mai 11  
agora 25 - nov. 11



# L'A 16 arrive à la Croix verte : les non-dits du magazine du CD<sup>1</sup> du Val-d'Oise

*Le magazine Val-d'Oise n° 18 de juillet-août 2015, publié par le conseil départemental du Val-d'Oise, présentait sur deux pages (p. 18 et 19) un drôle d'article illustré des photos du président Arnaud Bazin et de Yannick Boëdec, délégué aux transports et aux infrastructures.*

1. CD : CONSEIL DÉPARTEMENTAL, ANCIEN CONSEIL GÉNÉRAL.

2. FNE : FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

3. CNDP : COMMISSION NATIONALE DE DÉBAT PUBLIC.

**CEUX** qui veulent connaître la longue histoire de l'arrivée de l'A 16 en Île-de-France – et notamment qui a défendu quoi et à quel moment – n'apprennent rien à la lecture de cet article, qui n'est qu'une nouvelle illustration de la grande capacité de certains élus à refaire l'histoire.

À la lecture du magazine *Val d'Oise*, tout est le résultat de l'action des élus, qui ne se trompent jamais, qui sont toujours d'accord entre eux, et la société civile et les associations environnementales n'ont eu aucune contribution dans la définition du projet adopté.

Sous le titre « L'A16 arrive à la Croix verte », l'auteur de l'article se garde bien, en effet, de rappeler que, depuis 1994, les conseillers généraux et maires du département ont préconisé un tracé à travers champs qui faisaient peu de cas de la vocation agricole de la Plaine de France.

Le simple respect de la vérité eût été de rappeler que le mérite du tracé qui va voir le jour revient aux associations de défense de l'environnement et aux citoyens qui ont eu l'intelligence et le courage de s'unir et de faire front pendant vingt ans pour obtenir un tracé respectueux de l'environnement, malgré l'incroyable entêtement de leurs élus de droite et de gauche départementaux et locaux.

Champions dans l'art de faire contre mauvaise fortune bon cœur, ces élus se réjouissent aujourd'hui d'une décision qu'ils ont combattue pendant tant d'années : « *Le département a aussi veillé au maintien de l'ensemble des itinéraires aujourd'hui existants, notamment les chemins agricoles. La préservation des espaces agricoles, en particulier dans un secteur dévolu à l'arboriculture, est toujours prise en compte. Une trame végétale, de type verger, sera d'ailleurs créée en lien avec cette activité aux abords de la Croix verte. Merlons contre le bruit à Moisselles ou à Attainville, passages à faune et corridors écologiques, assainissement des eaux résiduelles, bien d'autres mesures permettront d'intégrer ces voies dans le respect du développement durable, tout en apportant une amélioration considérable à la circulation.* » Après cela, comment certains ne douteraient pas de l'utilité d'organiser des débats et concertations publiques !

### Les faits

Ceux qui ont un peu de mémoire se souviennent que, dans les années 1990, de nombreux maires du territoire et élus du conseil général du Val-d'Oise préconisaient le raccordement de l'A 16 au BIP, censé faire la jonction entre l'A 1 et l'A 15.

Face aux nombreuses oppositions des populations concernées, les élus et l'administration se sont résignés à étudier, à partir de 2001, le raccordement de

l'A 16 à l'A 104. En 2006, les élus et l'administration considéraient avoir satisfait à toutes les procédures réglementaires, y compris de concertation, et s'approprièrent à retenir un tracé en plein champ, qui aurait créé une enclave de 200 hectares, dont 50 hectares de cueillette ouverte au public, destinée à laisser place à une vaste zone d'activités. Heureusement, les démarches conjuguées du Collectif Plaine de France Ouest auprès du conseil régional et de FNE<sup>2</sup> ont abouti à la double saisine de la CNDP<sup>3</sup> qui a décidé, le 7 juin 2006, l'organisation d'un débat public. Cette décision a été très fortement critiquée en séance plénière par les élus départementaux. Le débat public s'est déroulé à l'automne 2007. Le 16 juillet 2008, suite au débat, une décision ministérielle reconnaissait « *la richesse des terres agricoles de la Plaine de France, la fragilité de l'activité agricole du fait de la pression foncière et la nécessité de conserver l'activité agricole comme secteur économique majeur* » et choisissait le tracé préconisé, durant le débat public, par les associations, le conseil régional et quelques rares communes comme Moisselles. Ce tracé longe la voie ferrée existante Montsoult-Persan, limite l'effet de coupure de l'espace agricole, permet le maintien des activités de cueillettes. C'est aussi le plus court et le moins cher (145 M€), mais pas le plus simple à réaliser puisque raccordé au carrefour de la Croix verte et non sur la Francilienne au-delà d'Attainville. Le sens du service public dont ont fait preuve les techniciens du service des routes, durant le débat public et après, est à souligner. Les travaux commenceront donc l'an prochain, en 2016, pour une mise en service de la nouvelle section en 2019.

Cette victoire obtenue après des années de mobilisation des associations opposées aux élus locaux, mais soutenues par des élus du conseil régional, a marqué un tournant pour l'aménagement de ce territoire. Ainsi, sur l'ensemble de la Plaine de France, environ 500 hectares urbanisables au Sdrif<sup>4</sup> de 1994 ont été remis en espace agricole au Sdrif voté en 2008 et confirmé au Sdrif voté en 2013. Ce classement fait désormais un large consensus et a été acté dans le Scot<sup>5</sup> de l'Ouest de la Plaine de France.

Les conclusions que nos élus se gardent bien de tirer de toute cette affaire sont de reconnaître la place des associations, leurs compétences et leurs capacités à produire des analyses et des propositions alternatives, mais aussi qu'avec un peu plus d'écoute de la société civile, le bouchon de la Croix verte sur la Francilienne aurait pu « sauter » bien avant 2019. Ainsi des milliers d'heures perdues et des tonnes de CO<sub>2</sub> auraient été évitées.

CLAUDE LOUP, ■■■

COLLECTIF PLAINE DE FRANCE OUEST



agora 29 - oct. 13

## Le lac de Beaumont ne sera pas une poubelle



ETIENNE BOHLER

**LE LAC** de Beaumont est devenu, en mai 2015, la propriété de la fédération de plongée d'Île-de-France et de Picardie. Elle va prendre la pleine responsabilité du site, ce que la société Calcia était incapable d'assurer depuis de nombreuses années. Situation qui a causé plusieurs drames humains. Tout cela finit bien, mais ne doit pas nous empêcher de nous interroger sur les dysfonctionnements institutionnels. N'oublions pas que la destruction du site par le comblement du lac avec des déchets a eu, pendant un temps, l'appellation « d'utilité publique ». Ce n'est que par la détermination du mouvement associatif environnemental et de quelques élus de différentes appartenances politiques que l'illégalité de cette décision a été reconnue. Les concertations qui auraient dû avoir lieu avant toute caractérisation d'utilité publique ont, enfin, pu se tenir au conseil régional, en préfecture et ailleurs. Comment ne pas s'interroger sur les fondements de ces déclarations d'utilité publique, la rapidité avec laquelle elles sont signées, la non-prise en compte de l'expertise des acteurs de la société civile antérieurement à la signature ? **VOE** ■ ■ ■

agora 23 oct. 10  
agora 25 nov. 11

## Le merlon du Mesnil-Aubry

**EN 2009**, le maire du Mesnil-Aubry, en Plaine de France, pensait utile pour les habitants de sa commune de faire réaliser une route de déviation et un merlon paysager par la société REP-Veolia qui dispose d'une décharge sur sa commune. Le projet a passé toutes les étapes administratives municipales, préfectorales et même juridiques. Il a obtenu toutes les autorisations nécessaires sans aucune consultation et avis des habitants. Ce projet consommait 7 hectares de terres agricoles achetés par Veolia à un propriétaire peu soucieux de l'avenir de l'agriculture. Quand des habitants du village ont découvert l'affichage du permis, ils ont jugé ce projet complètement inutile, se sont constitués en association, ont demandé à Veolia de les recevoir et ont fait connaître leur avis sur l'inutilité de ce projet. Veolia a entendu les objections des habitants et des associations, a discuté avec le maire de la commune. Le projet a, finalement, été abandonné et les 7 ha agricoles préservés.

agora 24 - mai 11

**CITOYENS VIGILANTS DU MESNIL-AUBRY** ■ ■ ■

## Le parc Bettencourt maintenu en centre-ville



BEZONS ENVIRONNEMENT

**ESPACE** vert du centre-ville de Bezons, de 2,5 ha avec 340 arbres, le parc était menacé par le projet de ZAC Cœur de Ville, qui prévoyait le déplacement du stade sur le parc pour laisser la place à des infrastructures et un centre commercial. L'action pour protéger les arbres menacés d'abattage commence par une pétition, lancée en 2011 par Bezons Environnement, qui a totalisé 1 080 signatures. Puis suit un appel à participer à l'enquête publique, qui a lieu à l'été 2013. 65 avis négatifs ont été remis au commissaire enquêteur. Lequel remettra un avis positif sur la ZAC assorti de deux réserves pour le maintien du parc. Un conseil municipal acte le maintien du parc en février 2015, décision confirmée par le maire de Bezons lors d'une rencontre avec Bezons Environnement et VOE, qui a mis fin à la procédure juridique. **BEZONS ENVIRONNEMENT** ■ ■ ■

## Passage faune du Tremble



LE PASSAGE EN L'ÉTAT ACTUEL.

EXTRAIT DE GEOPORTAL

**IL AURA FALLU** plus de vingt ans pour voir la réalisation d'un passage faune digne de ce nom sur la N 184 dans la forêt de L'Isle-Adam. Les ouvrages routiers ont été terminés depuis longtemps, mais le passage devra encore attendre le deuxième trimestre 2016 pour voir les travaux commencer ; ils devraient durer six mois. Pour rappel : c'est une exigence de l'État qui date de 1990. L'objectif est de concilier plusieurs usages : passage pour les cavaliers séparé des piétons et des vélos, route pour les grumiers et, bien entendu, passage pour la faune avec occultation visuelle de la N 184, végétalisation aussi large que possible, limitation de la résonance du bruit des sabots par des couches épaisses de sable... Le conseil général avait amélioré les passages sous la Francilienne : on a pu vérifier qu'ils sont utilisés par la petite et la grande faune (chevreuils, renards, blaireaux et batraciens...).

**VOE** ■ ■ ■

espaces  
naturels

agora 25 nov. 11  
agora 29 oct. 13  
agora 30 avril 14  
agora 32 avril 15

agora 24 mai 11  
agora 28 avril 13



# Fret ferré en zone urbaine : le Carf<sup>1</sup> représentant les riverains reste opposé au projet



**Avec l'annonce de l'enquête publique pour l'automne, le Carf a multiplié les contacts. Tous les maires concernés par le projet se sont organisés en collectif coordonné au Carf. Deux réunions importantes se sont tenues à la rentrée : une en préfecture, l'autre avec la SNCF.**

**1. CARF : COLLECTIF ALERTES ET RIPOSTES FRET.**

**2. FNE : FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT.**

**Liaison 168  
Agora 30 et 31**



**LA RÉUNION** qui s'est tenue en préfecture le 3 septembre, à l'initiative du préfet, avait pour objet de renouer le dialogue, après la réunion publique houleuse de Pontoise. Elle regroupait tous les maires concernés par le projet, SNCF Réseau et les associations. En fait, seul VOE était invité et il a fallu l'intervention de son président pour que le Carf soit présent. Sur décision du préfet, l'enquête publique a été reportée et SNCF Réseau devait faire de nouvelles propositions dans la quinzaine. Aussitôt après cette réunion, VOE et le Carf, ne se satisfaisant pas d'une simple vision locale du projet, ont souhaité poursuivre la réflexion avec FNE<sup>2</sup>, organisation nationale à laquelle est fédéré VOE par FNE-Île-de-France. En réponse à cette demande, une rencontre s'est tenue, le 12 octobre, dans les locaux de SNCF Réseau avec les représentants du réseau transport de FNE, la présidente et le chargé de mission transport de FNE-IDF, VOE et le Carf. Que SNCF Réseau admette la nécessité de réunir des interlocuteurs à ce niveau donne un indice de la complexité du dossier et de la perplexité de l'organisme. La SNCF a construit un projet sans tenir compte de la réalité humaine dans lequel il s'inscrivait. Les plans papier peuvent être parfaits, mais quand ils sont traduits dans la vie quotidienne de toute une population, c'est là qu'ils prennent une vraie dimension. Une dimension oubliée par la SNCF. Jean Faussurier, directeur accès au réseau IDF, souhaitait donc que la concertation soit relancée dans un climat de confiance, de clarification, de dialogue, de réflexion avec les associations des territoires franciliens concernés par ce projet Serqueux-Gisors. Pour mener à bien ce travail, Pascal Mabire, directeur de mission du RER C, a reçu une lettre de mission et devrait, selon lui, achever cette réflexion à la fin novembre 2015.

## Les objectifs...

Jean Faussurier redit qu'il n'est pas possible d'envisager un développement portuaire sans l'accompagner d'un transport modal diversifié : le fret ferré. Et celui-ci ne peut plus reposer sur la ligne historique de Mantes, car avec les travaux d'Eole, le fret sera exclu de cette ligne. L'alternative par Serqueux-Gisors est la seule envisageable, du point de vue de la SNCF.

## ... et les objections

FNE est favorable au développement du fret ferroviaire, mais considère que cela ne peut se faire dans n'importe quelle condition. Le Carf réaffirme son opposition aux trains de fret la nuit. Il explique que la modélisation du bruit qui a été faite ne peut concerner le fret et qu'il convient de raisonner en bruit instantané : un train toutes les 26 minutes avec 92-98 DBA ne permettra pas aux riverains de se rendormir. Les enfants seront soumis à ces nuisances répétées, cela va créer un problème de santé publique et peut-être d'échec scolaire. Dormir la nuit est un droit légitime. Et, les riverains veulent pouvoir ouvrir leurs fenêtres. VOE exprime le même sentiment : si le Val-d'Oise s'oppose aux vols de nuit des avions de Roissy, on ne peut accepter, par ailleurs, celui généré par les trains de fret...

## Y a-t-il une alternative ?

FNE propose un autre trajet. VOE fait remarquer qu'il y a certainement d'autres sillons possibles que Serqueux-Gisors. La SNCF réfute ces possibilités : un passage plus au nord serait un non-sens économique, car le trajet serait plus long. Le Carf s'étonne que du fret qui a transité par bateau pendant plusieurs semaines ne puisse supporter quelques heures supplémentaires du fait d'un trajet passant par des lignes plus au nord.

## Concentration sur le hub de Valenton

Le hub (plate-forme pivot) de Valenton est évoqué : pourquoi regrouper en ce lieu, au sud de Paris, l'ensemble du fret pour le redistribuer ensuite ? Pour cette opération, le choix du Havre, dès le départ, ne serait-il pas plus judicieux ? La SNCF s'obstine à prétendre que les trains sont à destination de la Région parisienne. C'est faux. Certains vont repartir vers l'est, le nord et le sud, ils n'ont pas à passer par l'Île-de-France. *Dixit* la carte extraite du *Document d'orientations stratégiques pour le fret en Ile-de-France à l'horizon 2025*. On y voit bien un axe principal qui passe par le nord de la France vers l'Europe et un axe secondaire toujours en provenance du nord qui va vers la Région parisienne et en repart en trois directions. Les pôles logistiques Le Havre et Rouen sont bien identifiés, mais ce n'est pas le trajet privilégié pour le fret ferroviaire, certainement plus pour le fret fluvial.



**GUYLAINE CHIRONNIER, PRÉSIDENTE DU CARF**  
sites.google.com/site/alertesripostesfret

# Avenue du Parisis (ex-BIP<sup>1</sup>) : un bond dans le passé

liaison  
routière

**EH OUI**, ce projet de route entre l'A15 et l'A1 date de 1937 ! Quatre-vingts ans plus tard, seuls deux petits bouts ont été réalisés à chaque extrémité, pourtant le CD 95<sup>2</sup>, maître d'ouvrage, n'a pas renoncé à le mener à terme. En 2012, a eu lieu une concertation pour la réalisation du tronçon central de Soisy-sous-Montmorency et Bonneuil-en-France. À l'ouest, ce fut un tollé. Affirmant de façon erronée que les populations des communes de l'est du tracé étaient, elles, favorables au projet, le CD a décidé de lancer l'enquête publique pour la portion de 5,5 km allant de Grosly à Bonneuil à travers Garges, Arnouville et Sarcelles. Cette enquête s'est déroulée du 1<sup>er</sup> septembre au 2 octobre dernier. Le projet présenté lors de l'enquête n'est donc plus le même que celui de 2012 : non seulement la portion ouest sera traitée ultérieurement, mais le TCSP<sup>3</sup> (une voie dédiée dans chaque sens à un BHNS<sup>4</sup>) est renvoyé aux calendes grecques.

## Quelle utilité ?

Les arguments avancés pour la création de cette nouvelle infrastructure sont plus que jamais inconsistants. Il est affirmé, sans qu'aucune étude de besoins de déplacements ne vienne l'étayer (dans un dossier de plus de 1 000 pages...), qu'une nouvelle liaison est-ouest est absolument indispensable. Rappelons pourtant que deux autoroutes : l'A104, au nord, et l'A86, au sud, remplissent déjà cette fonction et que la liaison ferroviaire de la tangentielle nord reliera bientôt Epinay-sur-Seine au Bourget.

La nouvelle infrastructure routière est supposée servir les projets économiques du secteur. Ces derniers se résument, en fait, au projet du Dôme de Sarcelles (salle de spectacles multifonctions de 15 000 places), qui n'a aujourd'hui quasiment aucune chance d'aboutir. Alors que la procédure d'appel d'offres devant mener à sa réalisation s'est révélée infructueuse, le projet concurrent du Colisée, à Tremblay (93), va bientôt entrer en phase de construction. Or, de l'avis unanime, il n'y a pas de place pour les deux projets dans le secteur.

## Une aberration à deux mois de la COP 21

Comme en atteste l'étude d'impact, la nouvelle infrastructure conduira à une augmentation de la circulation, donc à une augmentation des polluants atmosphériques tels que les NOx et les poussières alors que la région subit régulièrement des pics de pollution. Cette augmentation de la circulation entraînera également une augmentation des émissions de CO<sub>2</sub> alors que le tracé se situe à moins de 4 km du lieu de la conférence internationale sur le climat !

## Un impact majeur sur la ferme Lemoine

La ferme Lemoine et sa grande prairie ainsi que la vallée du Petit Rosne constituent un espace récréatif

essentiel pour les populations urbaines de Garges, mais aussi d'Arnouville qui viennent volontiers y flâner le week-end. La coupure en deux de cet espace naturel par l'avenue du Parisis aura un impact paysager majeur. Les nuisances (bruit, pollution...) associés achèveront de dénaturer complètement cet îlot de quiétude.

Qui plus est, la riche biodiversité que recèlent les zones humides de la rivière du Petit Rosne sera gravement altérée par le projet. Le maître d'ouvrage se targue de compenser les effets destructeurs du projet sur la faune et la flore par la mise en œuvre de mesures compensatoires permettant « de préserver et de mettre en œuvre des mesures de gestion écologiques sur un ensemble fonctionnel et cohérent de près de 34,7 ha ». Cette zone de compensation est, en fait, constituée par les terres de la ferme et des alentours non préemptées par le projet. On pourrait imaginer cette « zone de compensation » à jamais sanctuarisée. Il n'en est malheureusement rien : une partie de cette zone est en secteur à urbaniser et promise à une extension de zone industrielle !

## Une incompatibilité avec le Sdrif<sup>5</sup>

L'avenue du Parisis y est en effet identifiée en tant que « réseau de transports collectifs » sur la carte de destination générale, ce qu'elle n'est manifestement pas puisqu'il s'agit d'une 2 x 2 voire 2 x 3 voies routières sans le TCSP qui avait été présenté lors de la concertation de 2012. Ce dernier est reporté *sine die*. Qui plus est, le Sdrif stipule que l'infrastructure devra limiter la circulation routière à 2 x 1 voie.

## Il est temps de tourner la page du tout-routier

Comme le fait remarquer opportunément le maître d'ouvrage, les habitants des zones concernées par l'avenue du Parisis sont « faiblement motorisés et captifs des transports en commun comme le démontre la forte fréquentation du T5 aujourd'hui ». Favorisons donc l'accès en transports en commun à la plate-forme de Roissy riche en emplois. Le prolongement du T5 vers le Bourget ainsi qu'un TCSP irriguant le centre de Sarcelles et de Garges, puis empruntant une des voies de la portion du BIP existante (RD 170) vers Roissy pourrait répondre à ce besoin. Les 146 M€ dévolus au projet devraient largement y suffire.

Plus généralement, les risques climatiques et sanitaires que nous connaissons commandent de fermer la parenthèse du tout-routier pour privilégier les modes de transport alternatifs peu polluants. C'est maintenant que se joue notre avenir !

WIKIPEDIA



L'EXTRÉMITÉ OUEST RÉALISÉE.



LA PARTIE CENTRALE, À DEUIL-LA-BARRE.



LA FERME LEMOINE.



LA PARTIE EST, LE PROJET.

TOUTES LES PHOTOS SONT EXTRAITES DU BLOG DU COLLECTIF

1. BIP : BOULEVARD INTERCOMMUNAL DU PARISIS, AUJOURD'HUI REQUALIFIÉ EN AVENUE DU PARISIS.
2. CD : CONSEIL DÉPARTEMENTAL, ANCIEN CONSEIL GÉNÉRAL.
3. TCSP : TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE.
4. BHNS : BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE.
5. SDRIF : SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION ILE-DE-FRANCE.



VINCENT GAYRARD, COLLECTIF VIVRE SANS LE BIP

vivresansbip.canalblog.com





## Pourquoi nous devons et les lisières

**LES COTEAUX BOISÉS DE VAURÉAL** sont un « corridor écologique » reconnu comme tel par le document maître de la Région Île-de-France en matière d'environnement : le SRCE<sup>1</sup>. Car ces coteaux permettent la circulation des espèces animales, qui serait impossible sans eux, ne pouvant se faire ni par l'ouest ni par l'est à cause de la barrière de l'urbanisation. Sa partie la plus étroite se trouve à Vauréal, au niveau du village, où elle mesure en certains endroits moins de 200 mètres de largeur. C'est donc là son point le plus vulnérable, là où sa consolidation est le plus nécessaire. C'est précisément là qu'elle est menacée.

La forêt de Vauréal, composée en majorité de chênes (rouvre et pédonculé), suivis de près par les frênes puis les érables, rentre dans la catégorie de chênaie-frênaie calcicole (sur sol calcaire). Elle est constituée exclusivement de boisements naturels (non plantés). Protégés de l'urbanisation, les coteaux calcaires se sont boisés au fil du temps. Les arbres s'y trouvent en régénération naturelle, c'est-à-dire que la forêt a atteint un degré d'évolution suffisant pour se renouveler, y compris en ce qui concerne les chênes, ce qui est remarquable. On y voit également des merisiers, de beaux robiniers en nombre et un cortège d'arbustes divers. Cette forêt pousse sur des sols riches particulièrement adaptés au développement de ces diverses essences forestières.

### Un peu d'histoire forestière

« La forêt n'a jamais été aussi étendue, nous ne manquons pas d'arbres, au contraire même... » Comme nous, vous avez certainement entendu cette phrase, ressassée par

les tenants de l'urbanisation à tout va. Elle témoigne d'une méconnaissance de l'histoire de notre forêt. Avant l'expansion de l'agriculture, la forêt, dans ce qui est aujourd'hui la France, couvrait 45 millions d'hectares. Après des siècles de déboisement ininterrompu par nos aïeux, le pays a été complètement pelé, si bien que la France autour de 1800 s'est retrouvée quasiment nue, avec à peine 8 millions d'hectares boisés. Les autorités ont fini par prendre la mesure du drame et ont lancé des campagnes de reboisement. Mais le meilleur reboiseur a été la nature. L'agriculture, jadis rivale de la forêt, a peu à peu réduit ses surfaces. Cette déprise agricole a conduit à une reconquête naturelle. Aujourd'hui, la forêt en France est estimée à un peu plus de 15 millions d'hectares. Cela correspond à peine au niveau qui existait vers 1600.

La France reste un pays très déboisé, comparativement à la splendeur passée de ses forêts. Les régions les plus dévastées se trouvent, *grosso modo*, à l'ouest et au nord de notre pays, ce qui inclut l'Île-de-France – celle-ci se trouvant toutefois dans une situation intermédiaire. Les chiffres ne tiennent pas compte des arbres hors forêt. La moitié des arbres d'alignement a disparu dans le siècle écoulé, qui a vu également une destruction méthodique des haies. La forêt n'est plus menacée par l'agriculture, mais par l'étalement urbain et les infrastructures.

### Et Vauréal ?

Si on revient à la forêt de Vauréal, on doit parler également de ses lisières. Ces milieux ouverts, prairies ou

SURFACE : 105 ha  
STATUT : forêt régionale gérée par l'Agence des espaces verts  
Fin 2010, avec les trois massifs forestiers de Montmorency, L'Isle-Adam et Carnelle, a fait l'objet d'une étude pour un classement en forêt de protection.  
29 avril 2014 : Prif de l'AEV sur 81 ha puis sur la totalité en 2015  
TYPE DE PEUPEMENT : chênes (60 %), châtaigniers et divers autres feuillus.  
Le domaine du château d'Ecouen est classé aux Monuments historiques.



## Forêt d'Ecouen, un écrin pour un bijou

### LE CHÂTEAU

Construit pour Anne de Montmorency, connétable de France, en 1632, l'ensemble château et forêt est devenu bien national à la Révolution et affectée par Napoléon I<sup>er</sup> à la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur pour l'instruction des jeunes filles de la Légion d'honneur de 1807 à 1962. Il est depuis affecté à une fonction muséicole et accueille les trésors de la Renaissance en partie issu du musée de Cluny.

# sauver les coteaux boisés de Vauréal

forêt

friches, constituent un conservatoire de la biodiversité, hébergeant des cortèges d'espèces végétales et animales. Ce n'est nullement un hasard si le document d'urbanisme de notre région, le Sdrif<sup>2</sup>, prévoit que soient « prohibées » les constructions dans une bande fixée à 50 mètres autour des bois de plus de 100 hectares. Si ces lisières, avec les bois environnants, constituent le summum des milieux à préserver, c'est parce qu'elles abritent des espèces qui aiment soit les milieux ouverts, soit les milieux couverts, ou les espèces mixtes qui ont besoin des deux.

Les coteaux boisés de l'Oise, avec leurs abords, comportent une diversité de milieux ouverts. Il faut y ajouter la dynamique forestière et la succession écologique. Ces milieux en transformation, tels les vergers remplacés par des boisements spontanés, ou des cultures maraîchères, se transformant en prairies ou friches, puis en bois, avec une succession d'essences dans le temps, commençant par les espèces pionnières, suivies par d'autres espèces, constituent les milieux les plus riches en biodiversité. Le changement d'espèces végétales se double d'un changement corrélatif d'espèces animales, laissant à chacune son espace pour prospérer. L'exposition Est de ces coteaux leur assure l'ensoleillement qui, jadis, justifiait leur vocation viticole et qui, aujourd'hui, favorise la diversité des espèces.

L'étude environnementale réalisée sur ces coteaux boisés, pour l'Agglomération, et que nous nous sommes procurée, comprend à cet égard des informations fort intéressantes. Pour la flore, elle remarque : « En lisière,

quelques vergers et friches subsistent, contribuant à la diversité floristique » et y recense quinze espèces remarquables, dont deux assez rares, et une centaurée (fleur) très rare. Pour la faune, elle signale deux espèces remarquables, dont l'hespérie de l'alcée, rare, et déterminante Znieff<sup>3</sup>. Elle préconise le maintien et le renforcement des lisières et pelouses et ourlets, afin de mettre en valeur l'intérêt écologique de la zone. Dans le même temps, les auteurs de cette étude reconnaissent l'insuffisance des investigations de terrain qui n'ont pu être réalisées pour de nombreux types d'espèces ; par exemple, on note un niveau d'information faible pour les vertébrés (dont les crapauds, qui logent dans les bois et traversent la zone pour la migration reproductrice annuelle) et nulle pour les chauves-souris (qui y nichent aussi).

## La forêt, l'alliée du climat

Les arbres présentent des avantages bien connus. Leurs racines maintiennent les sols et en drainent l'excès d'eau. Est-il nécessaire de rappeler qu'en consommant de grandes quantités de CO<sub>2</sub>, principal gaz à effet de serre, les arbres apportent une contribution essentielle à la lutte contre le réchauffement climatique ?

Voilà pourquoi nous devons sauver les coteaux boisés de Vauréal et leurs lisières. S'il faut les sauver, c'est parce qu'ils sont encore menacés par des projets d'urbanisation. Le scandale absolu, c'est que des collectivités, qui se targuent d'agir pour l'environnement, n'hésitent pas à porter de tels projets consistant à construire sur un corridor écologique, en faisant fi de la biodiversité qu'il abrite.

LES TROIS TILLEULS ■ ■ ■

1. SRCE : SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE.
2. SDRIF : SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION ILE-DE-FRANCE.
3. ZNIEFF : ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE.

**Lire Agora**  
25 - novembre 2011  
28 - avril 2013,  
29 - octobre 2013,  
31 - novembre 2014,  
32 - avril 2015

**LE 21 SEPTEMBRE 2015**, l'AEV<sup>1</sup> réunissait différents acteurs : communes, musée, CAUE<sup>2</sup>, ONF<sup>3</sup>, associations pour les consulter afin de redonner à cette forêt – dont l'AEV (au titre de la Région Île-de-France) est devenue propriétaire dans sa totalité – la dimension qui devrait être la sienne et réintégrer le château et sa forêt dans leur fonctionnement mutuel.

Actuellement, les accès à la forêt se font principalement par le château ou le centre-ville, mais la plupart des chemins sont en impasse : il n'y a pas de cheminements réfléchis au travers de la forêt et les promenades sont en aller-retour sans pouvoir faire une boucle. Sans parler du mont Griffard, sur la commune de Villiers-le-Bel assez dégradé dans son aspect, son paysage, son entretien.

L'objectif premier est donc de recréer des cheminements afin d'« ouvrir » l'arrière du château et les

fonds de jardins de la partie urbanisée qui font butée sur les lisières. Il faut aussi penser fortement à bien relier ce massif à ceux qui sont en continuité : Montmorency et les massifs de l'arc forestier qui mène à l'Oise et en Ardennes. La nécessité de maintenir des biocorridors dans ces régions très urbanisées est la condition *sine qua non* du maintien d'une biodiversité.

Enfin, a été posé le devenir forestier de cette forêt. Il apparaît que l'essentiel est planté de chênes, certaines parties en forêt dite cathédrale, la première approche fait plutôt penser à une forêt irrégulière. Le principe de forêt irrégulière jardinée semble avoir été retenu pour la gestion future. L'AEV est le maître d'œuvre, l'ONF son bras. VOE, qui se réjouit de cet objectif, souhaite que ce réaménagement ne soit pas l'occasion de coupes rases, quand il est toujours possible de procéder autrement.

SYLVIE GARNIER, VOE ■ ■ ■



1. AEV : AGENCE DES ESPACES VERTS.
2. CAUE : CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT.
3. ONF : OFFICE NATIONAL DES FORÊTS.



# Mobilisation pour la protection des amphibiens dans le Val-d'Oise

*Les amphibiens sont parmi les espèces les plus menacées du fait, d'une part, des nombreuses voies de communication rendant difficile, sinon mortelle, leur migration pré-nuptiale en fin d'hiver, et, d'autre part, des pesticides et de la raréfaction des zones humides.*

1. SAB : SAUVEGARDE ASNIÈRE-BAILLON.

Agora 24 - mai 2011.

2. PNR : PARC NATUREL RÉGIONAL.

3. IASEF

INITIATIVES ET ACTION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FORÊT.

**LE MODE** de vie des batraciens les fragilise plus que tout autre animal. En effet, les amphibiens traversent très souvent les routes à l'heure d'un trafic routier nocturne intense pour aller rejoindre la mare où ils se reproduiront. Pour pallier cette hécatombe, des « crapauducs », passages sous les routes, ont déjà été construits dans le Val-d'Oise, notamment à Baillon et dans la forêt de Carnelle à l'initiative de Sauvegarde Asnière-Baillon<sup>1</sup> et du PNR<sup>2</sup> Oise-Pays de France.

Fin 2014, Iasef<sup>3</sup> fut contacté par le conseil départemental du Val-d'Oise qui souhaitait une aide à la localisation de passages d'amphibiens sur la RD 64 en sortie de L'Isle-Adam afin d'y construire un crapauduc. À la suite d'une pétition suivie d'un rapport du conseil général, en 2012, un budget avait été alloué.

## Faire un état des lieux

Iasef, après avoir effectué une synthèse des informations disponibles, prit la décision de remettre à plat ce projet, de répertorier les zones de migration possibles dans ce secteur, d'évaluer leur biodiversité et l'ampleur des passages afin d'utiliser au mieux ce budget. Un groupe de cinq personnes, vite rejoint par d'autres, a, de fin février à fin mars, sillonné les routes, compté les batraciens, éventuellement fait traverser ceux encore vivants, soit plus de 2 000 crapauds, grenouilles ou tritons entre 21 heures et minuit. Ces investigations ont représenté trois heures en voiture chaque soir, armé de lampes de poche, papier, crayon...

Une dizaine de passages significatifs a été identifiée par Iasef dans la forêt de Carnelle, à Presles, à Maffliers, à Frouville, à Nesles-la-Vallée (et les bénévoles se sont limités !). Les témoignages des adhérents furent essentiels pour aider à localiser les zones concernées.

Du fait du trafic routier, des zones telles que la route de l'abbaye du Val, à Mériel, la route de Courcelles, à Presles, d'autres routes à Maffliers et Frouville ont été particulièrement mortifères en écrasement de nombreux amphibiens.

Le crapaud commun fut le plus massacré car son déplacement est très lent. Aux abords de l'abbaye du Val (RD 9), il a été constaté une belle diversité entre grenouilles, crapauds et tritons.



À l'issue de ce comptage, un rapport complet fut transmis aux organisations compétentes et des réunions fort instructives se sont tenues avec des représentants du conseil départemental, notamment le service des routes, le responsable de la trame verte et bleue avec le soutien des compétences du PNR Oise-Pays de France.

## Identifier les sites de passage

N'ayant jamais identifié le passage d'amphibiens à l'endroit initialement décrit en 2012, le projet de construction d'un crapauduc s'est transformé en l'étude et la réalisation de deux crapauducs, un sur la RD 78 au niveau de la route de Courcelles, à Presles, et un autre à l'entrée de Maffliers (RD 64). Ces travaux devraient être réalisés pour la prochaine migration.

Tout ce travail n'a pu voir le jour qu'avec le soutien d'associations, telles que la SAB, qui ont partagé leurs expériences avec le PNR Oise-Pays de France, le conseil départemental du Val-d'Oise et les bénévoles de Iasef.

Cette étude a également permis de confirmer que les amphibiens sont encore très présents dans nos régions. Leur migration s'est effectuée de façon erratique et diffuse ces dernières années, peut-être du fait de la météo peu propice en mars ou de leur nombre qui, pour de multiples raisons, diminue !

## Le bénévolat incontournable

Cette expérience, si elle a montré une franche coopération entre bénévoles et services administratifs concernés, a aussi prouvé qu'entre l'identification d'un lieu à protéger et la mise en place de sa protection, le délai est long et ne permet pas d'agir en conséquence.

Les amphibiens identifiés lors des actions 2010-2012 n'ont pas été revus. Ont-ils disparu par écrasement ou autre ?

Le fait est que de nombreux passages sont encore à protéger, il faut donc continuer à bâtir des crapauducs, un des moyens pour limiter leur décroissance.

CATHERINE ALLIOUX, IASEF



GRENOUILLE ÉCRASÉE

LE LONG DE L'ABBAYE DU VAL (RD 9).

LA PHOTO CENTRALE : PASSAGE DE BATRACIENS À FROUVILLE.

IASEF

CENTRE ASSOCIATIF  
FRANÇOISE-BONN  
14, RUE THÉODORE-PRÉVOST  
95290 L'ISLE-ADAM  
www.iasef.fr

